

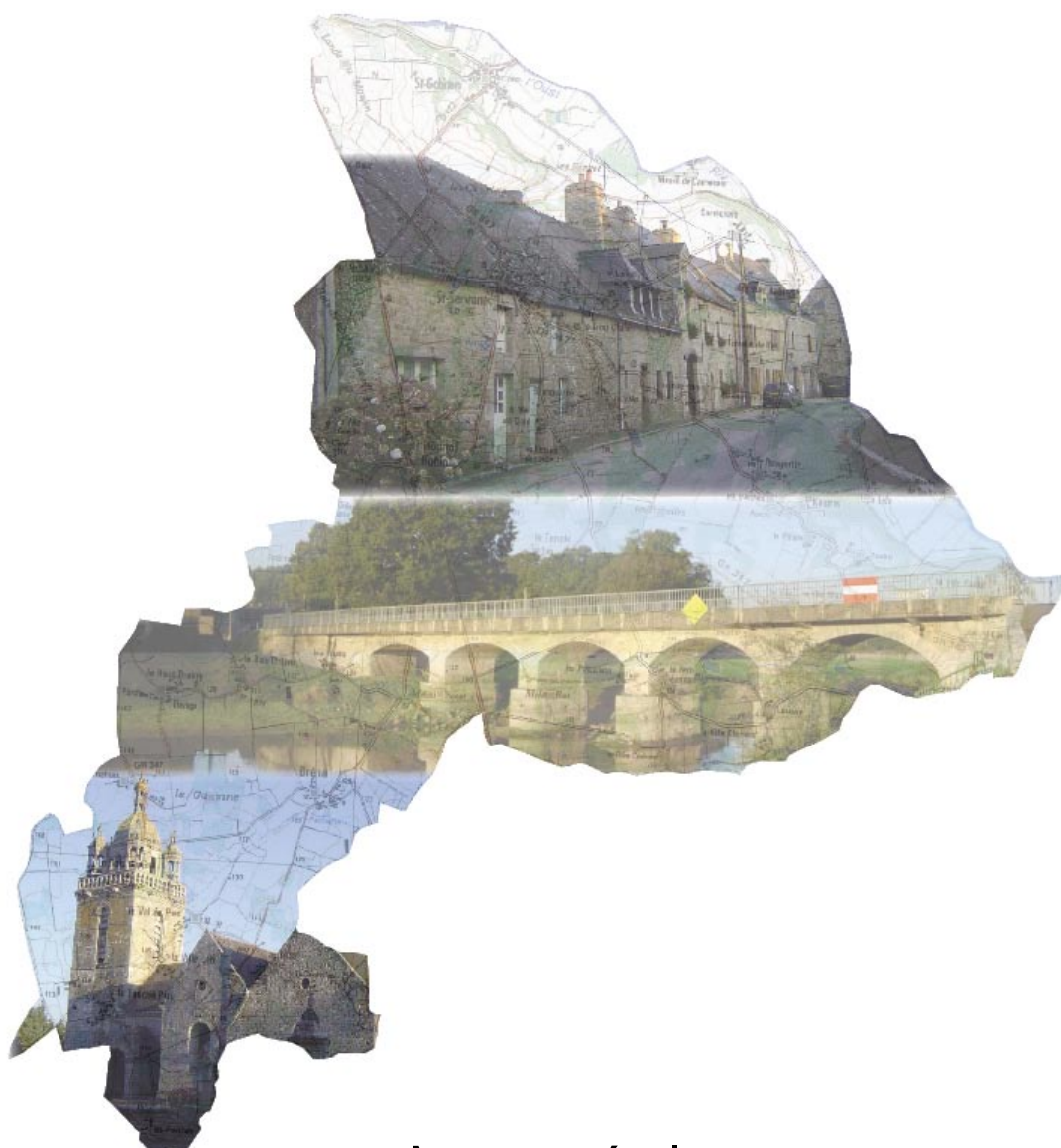


COMMUNE DE SAINT-SERVANT-SUR-OUST DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER

(ARTICLE L 442-2 DU CODE DE L'URBANISME)



Approuvée le



PREAMBULE.....	1
I. Analyse paysagère.....	2
1.1.1 Les entités paysagères.....	2
Le plateau agricole.....	3
Le coteau	4
La vallée de l'Oust.....	4
1.2.1 Les éléments du patrimoine bâti.....	6
Le « petit patrimoine rural »	6
II. Les boisements.....	7
Les boisements aidés par l'Etat.....	8
III. Inventaire des zones humides.....	9
3.1 Généralités.....	9
3.1.1 Définition.....	9
3.1.2 Des zones disséminées sur tout le bassin versant.....	9
3.1.3 Différents rôles écologiques.....	9
Une mosaïque d'habitat.....	9
Une influence sur la qualité de l'eau.....	9
La régulation du débit.....	9
3.1.4 Les zones humides dans la SAGE.....	10
3.2 Le réseau hydrographique de Saint -Servant.....	10
3.3 Les zones humides de Saint- Servant.....	10

Article L442-2 du Code de l'urbanisme

(Loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 art. 3 III Journal Officiel du 9 janvier 1993)

(Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 art. 202 III Journal Officiel du 14 décembre 2000)

(Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 art. 59 I Journal Officiel du 3 juillet 2003)

Tous travaux ayant pour effet de détruire un élément de paysage identifié par un plan local d'urbanisme en application du 7° de l'article L. 123-1 et non soumis à un régime d'autorisation doivent faire l'objet d'une autorisation préalable au titre des installations et travaux divers dans les conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Il en est de même, dans une commune non dotée d'un plan local d'urbanisme, des travaux non soumis à un régime d'autorisation préalable et ayant pour effet de détruire un élément de paysage à protéger et à mettre en valeur, identifié par une délibération du conseil municipal, prise après enquête publique.

I. Analyse paysagère

1.1.1 Les entités paysagères

Le paysage ne se réduit pas uniquement à une analyse de lignes, de visions...il ne peut être réduit à la seule perception visuelle. Il résulte de la combinaison d'éléments multiples :

- La perception sensible : contacts, senteurs, impressions, sentiments éprouvés lors de la découverte de la commune,...
- La perception symbolique et culturelle : qui fait appel au vécu de chacun, lors de son interprétation du paysage.(culture, position sociale, symboles et valeurs locales,...)

Un habitant de la commune ne percevra pas obligatoirement les mêmes signes qu'un visiteur (souvenirs, évocations, associations d'idées qui lui sont personnels).

Une analyse paysagère ne peut donc et ne veut pas prétendre à l'objectivité, à la neutralité puisque chacun lit le paysage, l'interprète en fonction de repères personnels, familiaux ou collectifs.

Le paysage de Saint-Servant est assez varié même s'il reste assez simple dans son appréhension. Il se caractérise par un territoire de forêt ou le bocage est quasiment absent. Ce qui identifie ce territoire est une texture de forêt de pins et de landes ponctués par des champs ou prairies. L'arbre isolé prédomine face au bocage qui semble partiel et n'avoir jamais été un élément de structuration et de composition de ce territoire.

La distinction en entités paysagères permet de délimiter des éléments simples du paysage. Elles sont définies par le champ visuel de l'observateur et les pentes. Cela nous permet de mettre en évidence trois entités paysagères.

Le plateau agricole

Un vaste plateau agricole s'étend au sud de la commune. Orienté sur les horizons du Massif des Landes de Lanvaux et des horizons boisés de la Forêt de Paimpont et Lanouée, il est composé de champs et prairies où les ruisseaux forment des événements tant au niveau du relief que du paysage (prairies humides, trame bocagère plus dense).

A l'Ouest de la RD 4 qui coupe la commune du Nord au Sud, la trame bocagère est plus distendue et les boisements peu nombreux ce qui offre un paysage plus ouvert.

A l'Est de la RD 4, les boisements (notamment de résineux) sont plus importants ce qui ferme le paysage et lui donne un caractère plus confidentiel.

Certains espaces agricoles ont fait l'objet d'un remembrement, pour une exploitation plus cohérente des espaces agricoles. Dans ces secteurs, le bocage a disparu, laissant place à de grandes étendues de prairie ou de champs cultivés. Ce phénomène, généralement pénalisant en terme paysager, ne s'est pas généralisé sur la commune. De plus le vallonnement dans de nombreux secteurs, limite l'ouverture des paysages, permettant au contraire de dégager quelques perspectives paysagères intéressantes.

L'habitat sur le plateau se compose de villages et hameaux agricoles traditionnels parfois importants (Brena, La Touche Piro...).



Vue sur le plateau à l'ouest de la RD 4

Le coteau

Orienté nord-ouest/sud-est, le coteau fait la transition entre le plateau agricole et la vallée de l'Oust. L'altitude passe alors par endroit de 120 m à 30 m.

Boisé au sud, là où les pentes sont plus abruptes, le coteau a été partiellement défriché dans sa partie nord où la topographie est moins prononcée.

Il présente une succession de petits vallons et d'éperons au relief plus ou moins marqué, transversaux à la ligne de relief générale. Les vallons conservent un caractère boisé et bocager, tandis que les reliefs présentent des vues dégagées.

L'habitat sur le coteau se compose de hameaux agricoles traditionnels organisés parallèlement à la pente et bien intégré à leur environnement.



Vue du coteau sur la vallée de l'Oust et la commune de Guillac

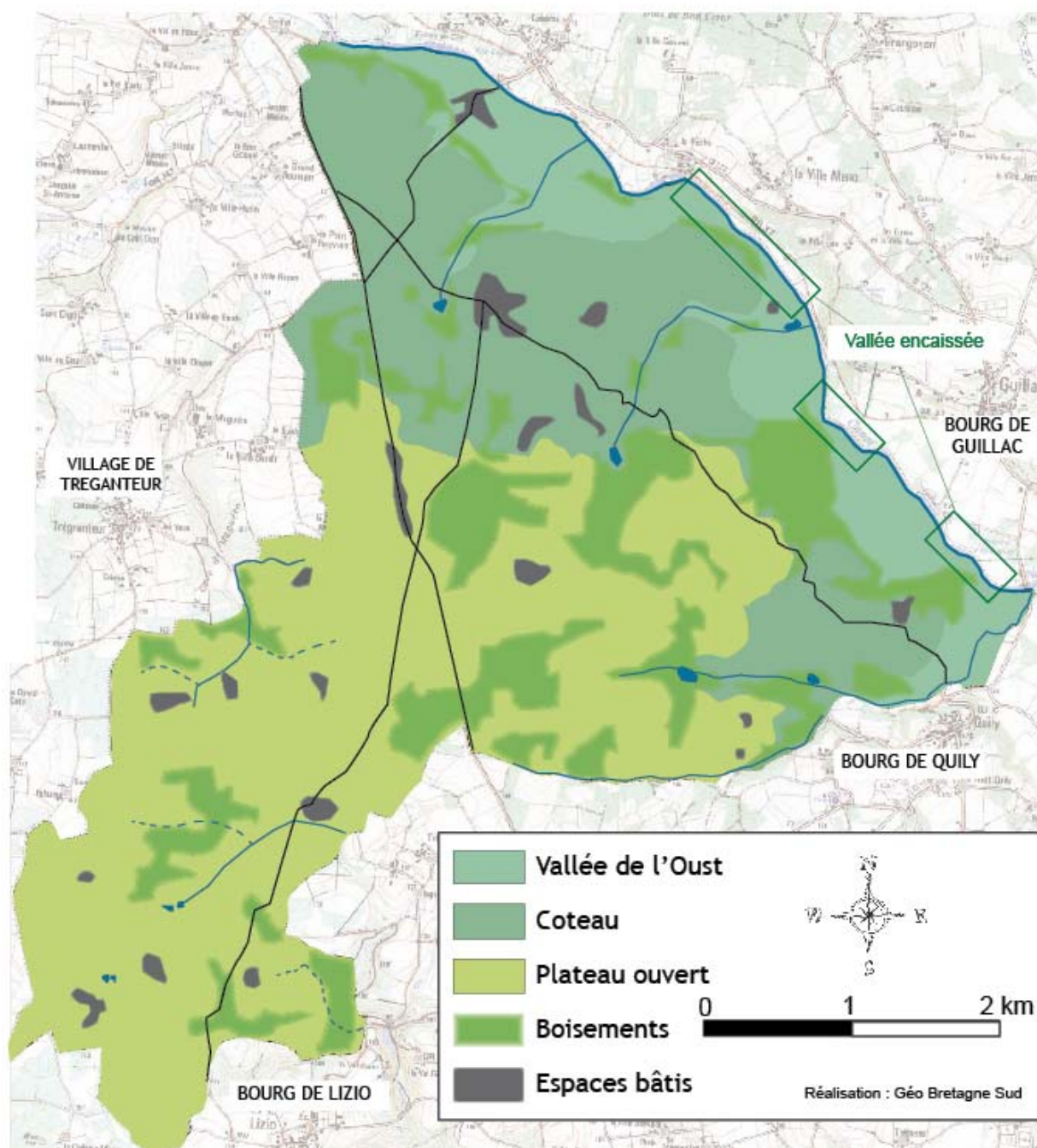
La vallée de l'Oust

Le paysage type de la vallée de l'Oust correspond à des prairies humides pâturées de part et d'autre du canal de Nantes à Brest. Les abords de l'Oust sont souvent boisés par une végétation caractéristique des zones humides (saules blancs, peupliers, bouleaux) qui produit des espaces plus confidentiels. Ces espaces sont ponctués par des ouvrages que sont les écluses (Clan, Carmenais), les moulins (Carmenais, Guillac) ou encore le pont de Saint-Gobrien.



Vue sur des prairies humides pâturées

ANALYSE PAYSAGÈRE



Ainsi, Saint-Servant jouit d'un cadre paysager de grande qualité et diversifié. Pour la commune, il semble essentiel de préserver cette ambiance naturelle d'une certaine urbanisation récente non intégrée à son environnement.

Cet objectif de conservation est fixé par la loi paysage de 1993 et par la loi SRU : « ...préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et protection des espaces naturels et des paysages en respectant les objectifs du développement durable. »

1.2.1. Les éléments du patrimoine bâti

Le « petit patrimoine rural »

Les manoirs, les fermes, les lavoirs, les croix de carrefour, les puits, les sources aménagées, l'architecture des villages avec leurs communs, les fours à pains collectifs composent la riche palette de ce petit patrimoine rural.

Témoignage bâti des us et coutumes d'un terroir, partie intégrante des paysages ruraux, les petits édifices liés aux modes de vie sont élevés avec des savoir-faire traditionnels représentatifs de modes de vie ancestraux. Le « petit patrimoine rural » est représenté par l'ensemble des monuments qui ne sont pas classés comme monuments historiques.

Rappelons que sont considérés usuellement comme édifice du petit patrimoine rural ceux figurant sur le cadastre napoléonien et dont la construction est pour l'essentiel, antérieure à 1900.

On distinguera :

- les constructions liées à l'eau : fontaine de Saint Gobrien
- les petits édifices liés aux modes d'exploitation agricole et rural : fours à pain à Trémaillet, à L'Hôpital Robin...
- le petit patrimoine culturel : manoirs et demeures de caractère comme le château de Castel, le manoir de Carmenais, la maison à L'Hôpital Robin ; ou encore église et chapelles comme l'église de Saint Servais ou les chapelles de Saint-Gobrien et de Saint-Servais.



Croix de Rougentin



Four à pain à Trémaillet

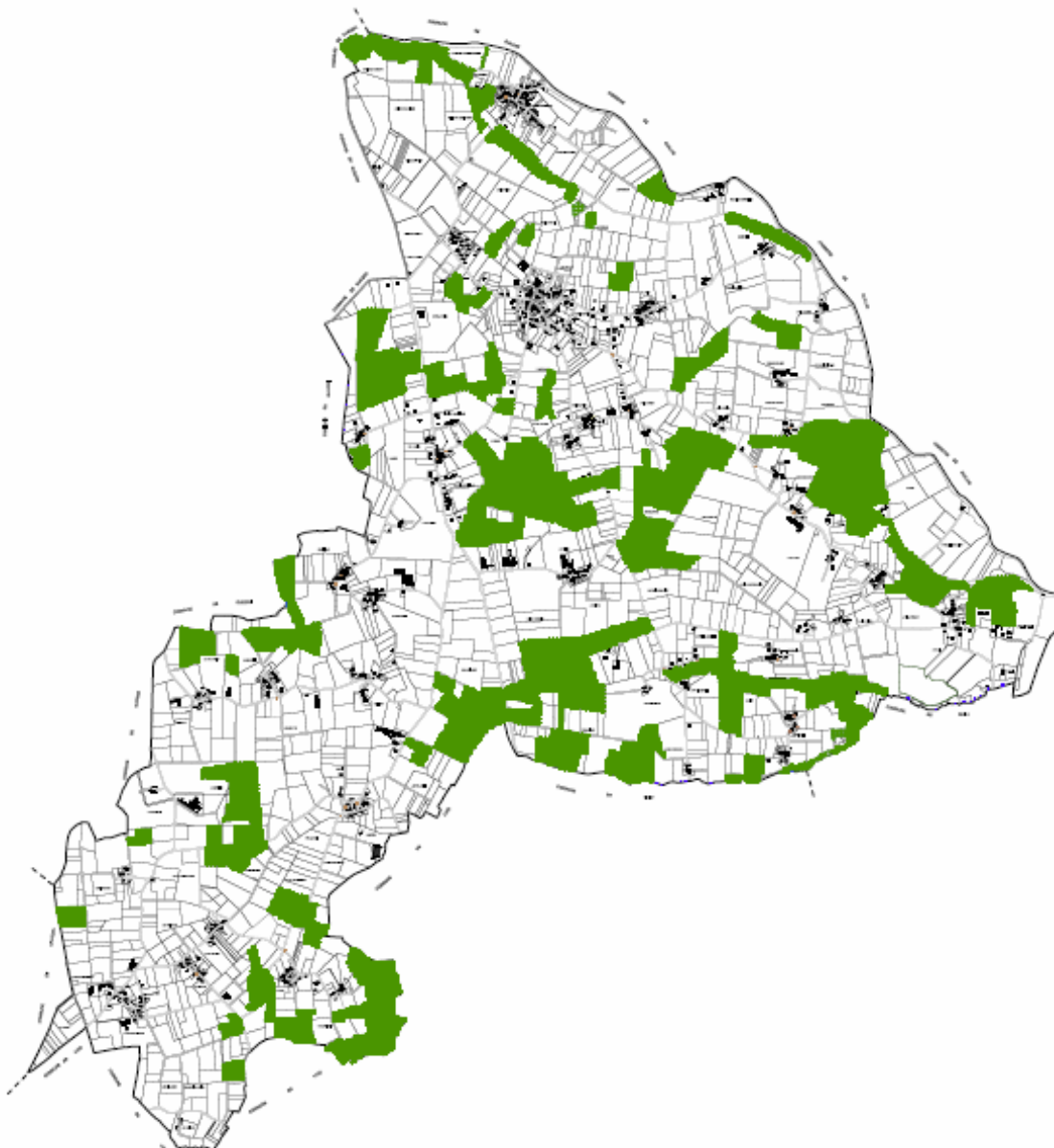


Croix à Melan



Fontaine de Saint Gobrien

II. Les boisements

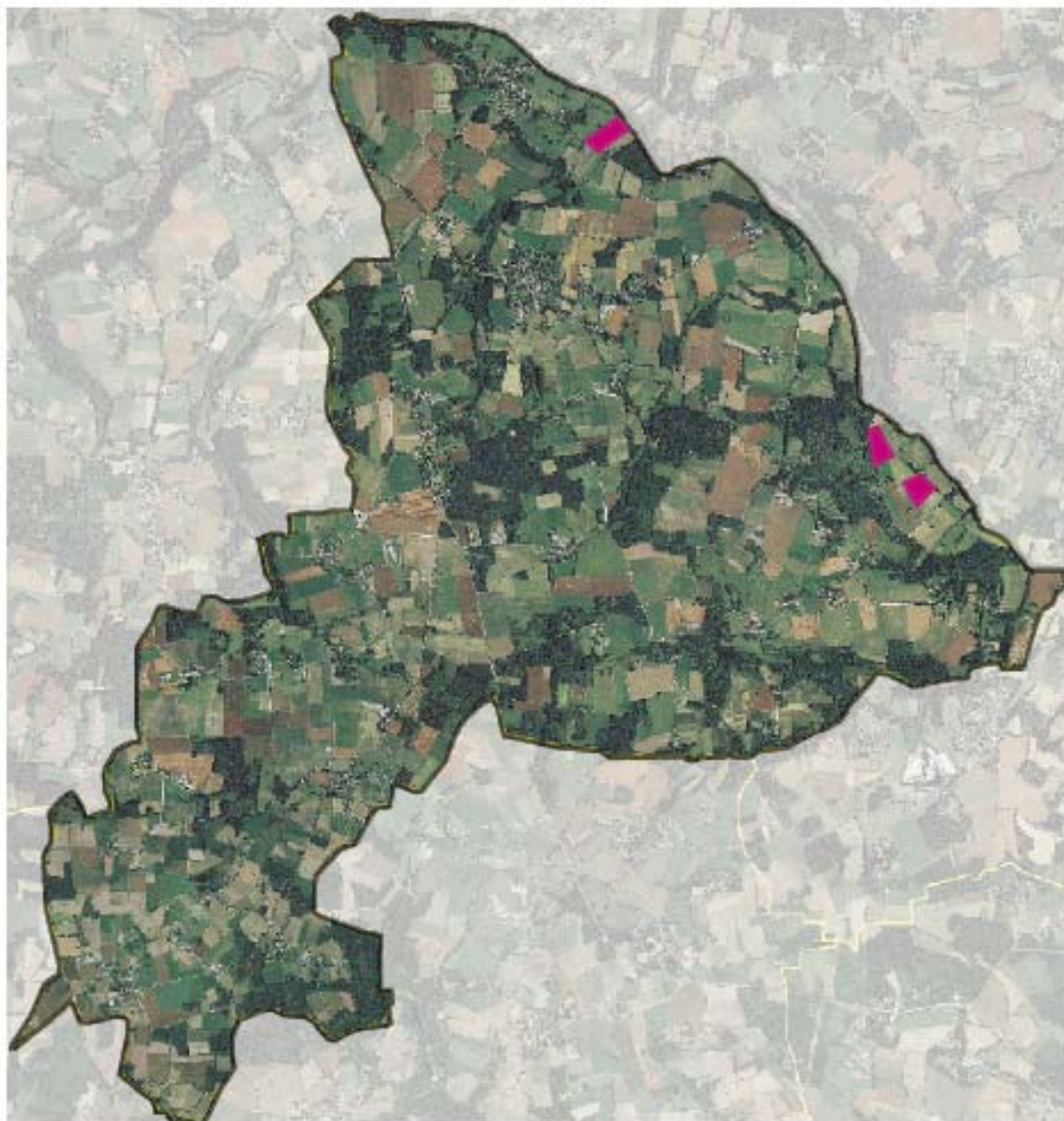


La commune ne comporte ni de zone d'inventaire ni de zone de protection au titre de la faune et de la flore. Cependant, les espaces boisés, landes et zones humides de fond de vallée constituent un refuge potentiel pour une faune sauvage.

Les boisements sont concentrés dans la partie sud-est de la commune. Quelques parcelles boisées sont disséminées sur l'ensemble du territoire communal. Les landes sont des parcelles laissées en friche ou déboisées. Elles sont peu à peu recolonisées par une végétation arbustive pionnière.

Les boisements aidés par l'Etat

Trois parcelles sur la commune (en mauve sur la carte) ont fait l'objet d'une aide de l'Etat dont deux dossiers ont bénéficié d'une prime pour compensation de perte de revenus agricoles c'est-à-dire une prime destinée à compenser la perte de production agricole pendant les premières années d'implantation d'un boisement. Elle concerne des terres qui ont fait l'objet d'une exploitation agricole régulière.



III. Inventaire des zones humides

3.1 Généralités

3.1.1. Définition

Le Conseil Scientifique de l'Environnement de Bretagne a retenu la définition suivante :

Les zones humides se caractérisent par la présence permanente ou temporaire d'eau disponible, en surface ou à faible profondeur. Elles se distinguent par une faible profondeur d'eau, des sols hydromorphes ou non évolués et/ou une végétation composée de plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

3.1.2. Des zones disséminées sur tout le bassin versant

Les zones humides se répartissent sur toute la longueur d'un cours d'eau et donc sur toute l'étendue d'un bassin versant. On distingue trois localisations différentes :

- Les zones humides d'émergence autour des sources des cours d'eau.
- Plus en aval, des zones humides longitudinales se créent en bordure du lit mineur.
- Enfin, à proximité des confluent, peuvent apparaître des zones humides de diffusion où les eaux s'étalent avant de rejoindre un autre cours d'eau.

3.1.3. Différents rôles écologiques

Une mosaïque d'habitat

Les zones humides étant elles mêmes très variées, elles abritent une grande diversité d'espèces végétales et animales qui ont besoin de ce type de milieu pour se reproduire. La préservation des zones humides et des liens entre elles est donc primordiale pour maintenir la diversité des espèces, des habitats et des paysages.

Une influence sur la qualité de l'eau

Les zones humides occupent une place stratégique entre le versant et le cours d'eau où des mécanismes de sédimentation, de dénitrification et d'absorption leur confèrent un rôle d'épuration de l'azote et de rétention de phosphore et de micropolluants (métaux et, sous conditions, pesticides)

La régulation du débit

Les zones humides ont un rôle « d'éponge ». Elles stockent de l'eau en période d'abondance et la restituent progressivement en période sèche. Elles permettent donc, dans une certaine mesure, de soutenir le niveau des cours d'eau mais aussi de prévenir les inondations.

3.1.4. Les zones humides dans le SAGE

Dans le SAGE Vilaine, la Commission Locale de l'Eau souligne le rôle prépondérant des zones humides dans le fonctionnement hydraulique des bassins versants mais aussi dans le maintien de la biodiversité.

Dans ses propositions d'action, le SAGE précise que « *la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme est un gage de leur protection pérenne* » et que « *les communes établiront un inventaire cartographique des zones humides de leur territoire lors de la modification des POS, de l'établissement de leur PLU ou d'autres documents d'urbanisme,...* »

Dans le cadre de sa mission de reconquête de la qualité de l'eau, le Grand Bassin de l'Oust a élaboré une méthode d'inventaire cartographique des zones humides basée sur un travail de terrain en relation avec des interlocuteurs locaux et restant conforme, dans son principe, au guide méthodologique annexé au SAGE.

3.2 Le réseau hydrographique de Saint Servant

La phase de terrain de l'inventaire cartographique a permis de recenser environ 15 Km de cours d'eau en plus des 27,5 Km figurant sur les cartes de l'IGN. En tout, la commune de SAINT-SERVANT-SUR-OUST compte donc environ 42,5 Km de cours d'eau.

L'inventaire a également permis de recenser 34 plans d'eau de toutes tailles (mares, étangs, etc.) en plus des 22 étangs figurant sur les cartes IGN.

2,94 hectares de plans d'eau recensés par le Grand Bassin de l'Oust s'ajoutent aux 40 hectares apparaissant sur les cartes IGN. SAINT-SERVANT-SUR-OUST compte donc près de 43 hectares de plans d'eau.

Le réseau hydrographique de SAINT-SERVANT-SUR-OUST est donc relativement dense : le Nord de la commune surtout, avec de nombreux ruisseaux alimentant l'Oust. Le Sud également, avec plusieurs ruisseaux de petits gabarits, mais de grandes sections.

De manière générale, ces ruisseaux débutent leur cours à SAINT-SERVANT-SUR-OUST, à partir de zones humides inventoriées. Ils peuvent donc connaître des périodes de tarissement de plusieurs mois (sur tout l'été par exemple).

3.3 Les zones humides de Saint Servant

Les zones humides inventoriées sur la commune de SAINT-SERVANT-SUR-OUST couvrent une surface de **121 ha**. SAINT-SERVANT-SUR-OUST s'étend sur 2 250 ha. Les zones humides représentent donc environ **5 % du territoire**, soit une part limitée (les zones humides couvrent souvent 10% à 12 % du territoire des communes).

323 zones humides distinctes ont été inventoriées et cartographiées. En moyenne, chacune d'elle couvre 38 ares.

Ces zones humides sont globalement bien réparties sur la commune. Il est néanmoins possible de noter 3 secteurs « plus humides » :

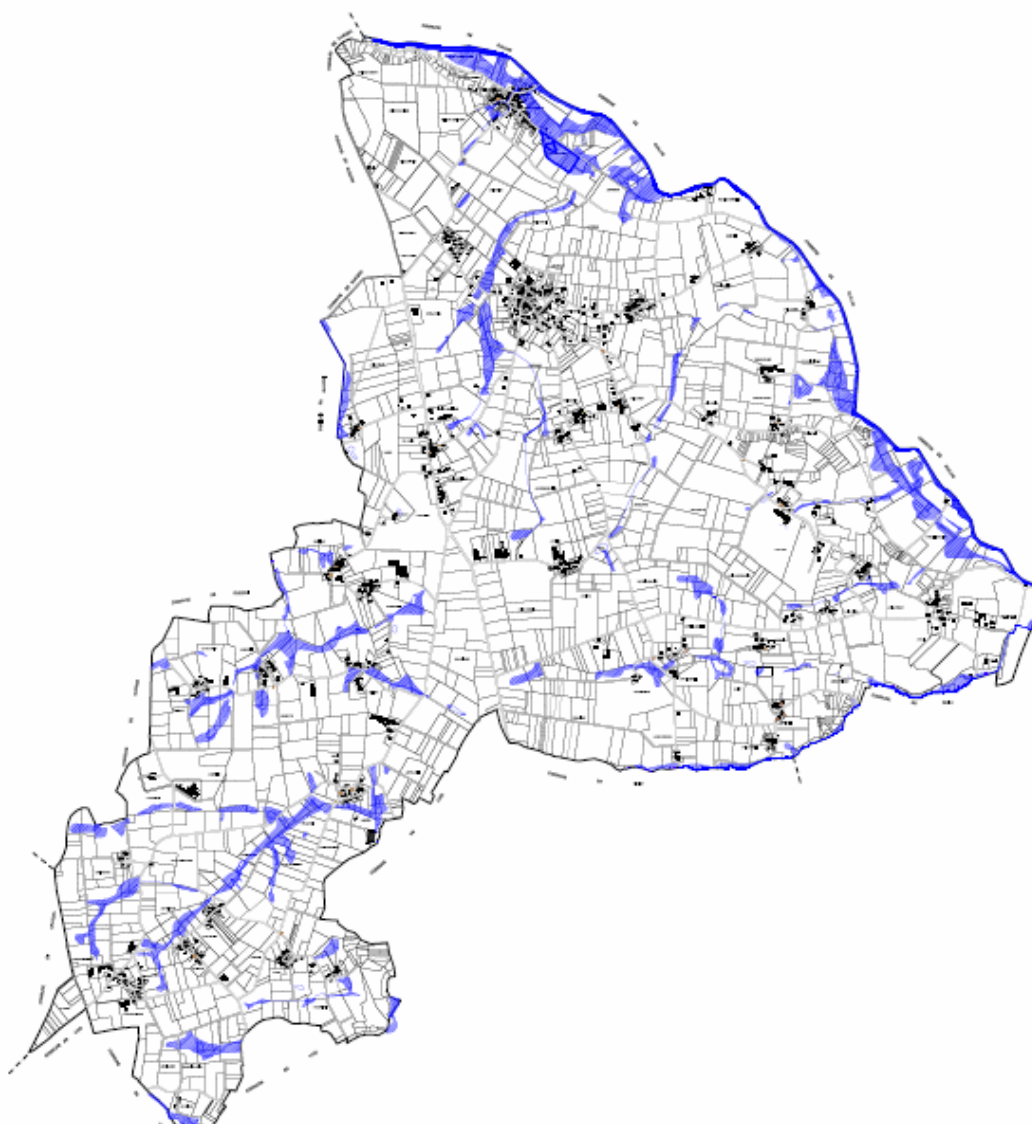
- St Gobrien et plus largement les bords du canal de l'Oust avec une prépondérance de prairies, parfois très humide (marais) ;
- Les Noës jusque le Haut Drainy ;
- Bréna jusque la Touche Piro.

La majorité des zones humides de SAINT-SERVANT-SUR-OUST sont en situation longitudinale (tampon) par rapport au cours d'eau. Les zones d'émergence (sources) occupent quant à elles une part significative du territoire (habituellement, 1 à 2 % des inventaires) alors que les zones de diffusion sont, de loin, les moins représentées.

Cette répartition confirme les observations avancées sur les ruisseaux et la part qu'occupe les zones humides sur la commune. D'une part, SAINT-SERVANT-SUR-OUST est une commune où démarrent de nombreux ruisseaux (zones d'émergence). St Gobrien illustre notamment cette situation. D'autre part, le relief marqué, les fortes pentes, limitent l'étalement des eaux (zones tampon).

Il apparaît qu'une majorité des zones humides de la commune de SAINT-SERVANT-SUR- OUST sont des prairies. Associées aux zones de bois, de marais et de marécage, ces zones ont une influence plutôt positive, en particulier sur la qualité de l'eau et la régulation des débits.

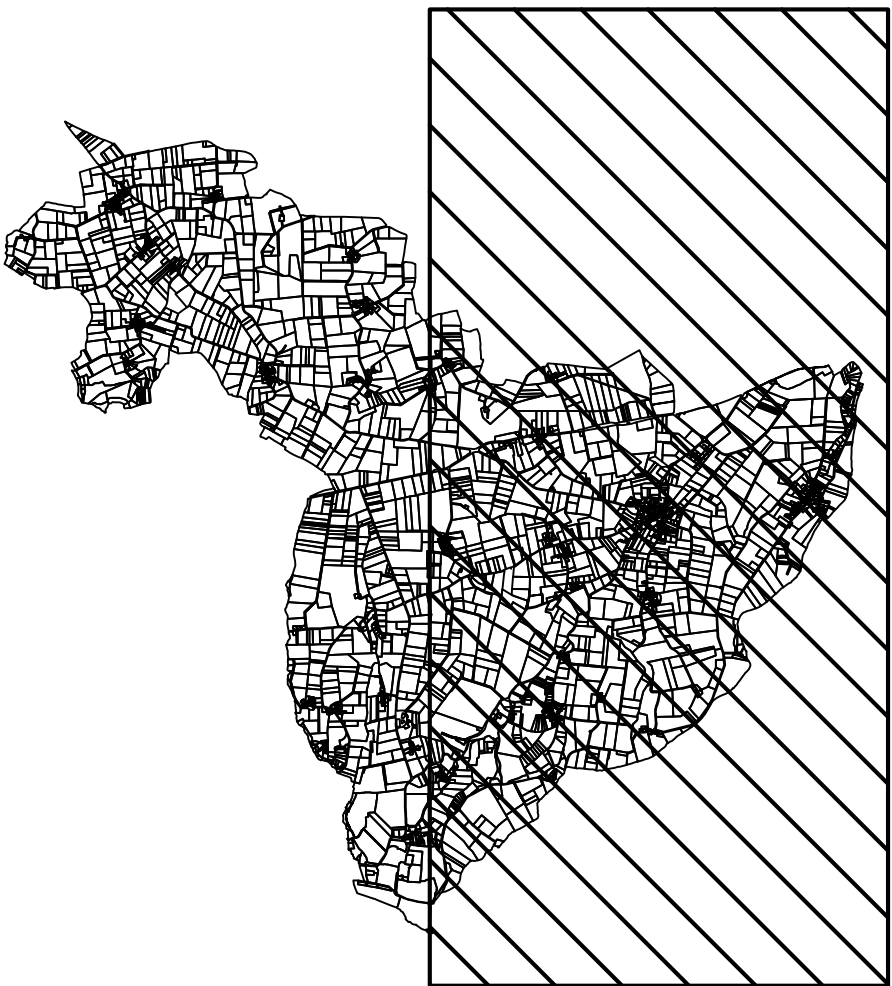
Les cultures annuelles, lorsqu'elles occupent des zones humides, remettent en cause ces différents rôles, notamment en matière d'épuration. Leur part est ici très limitée.





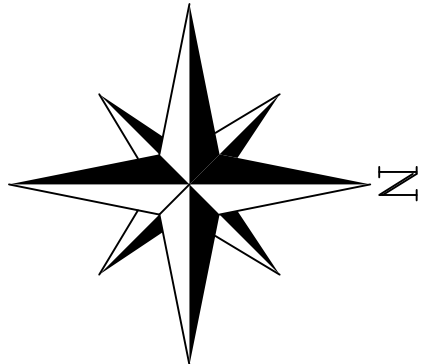
CARTE COMMUNALE

Plan des éléments paysagers à protéger au titre du L442-2



Approbation du

	SEIANT, Géo Breizhann, SUD	ECH. 1 / 5000ème
	Société de Géomètres-Experts	Prise de date : 09/11/2006
	89 004 VANNES	référence : 0013157 - 5 x 100
	Tel : 02 97 23 99 70 Fax : 02 97 23 99 03	www.sei-geo-breizhann.com



- Zones humides
- Zones inondables inscrites au PPRI de l'Oust approuvé le 16/06/2004
- Zones boisées
- Petit patrimoine
- Bâtiments soumis à permis de démolir

